



LA DÉCLARATION DE PANAMA

Construire des ponts – Contributions coopératives pour un monde pacifique

Adoptée par la Conférence coopérative mondiale de l'Alliance coopérative internationale, à Panama (Panama), le 17 septembre 2026

LA DÉCLARATION DE PANAMA

Construire des ponts – Contributions coopératives pour un monde pacifique

Adoptée par la Conférence coopérative mondiale de l'Alliance coopérative internationale, à Panama (Panama), le 17 septembre 2026

PRÉAMBULE

Nous, les participants et les représentants du mouvement coopératif mondial réunis à Panama, réaffirmons notre conviction que la coopération est une force puissante pour la paix, la justice, la démocratie, l'inclusion, la solidarité et la prospérité partagée.

Nous sommes un mouvement enraciné dans les communautés et relié entre pays, régions, secteurs et générations. À travers des millions de coopératives, des personnes s'unissent pour créer de la valeur économique, sociale, culturelle et environnementale ; améliorer la vie des membres, renforcer les communautés, contribuer au développement national et régional, et produire collectivement un impact mondial. Enracinées dans les communautés locales et reliées par un mouvement mondial, les coopératives transforment l'action locale en impact mondial.

Il est gratifiant de voir nos membres, partenaires, gouvernements, organisations internationales et l'ensemble des participants réunis à Panama se mobiliser pour traiter cette question urgente et, surtout, s'engager à transformer la réflexion en action.

À ce moment critique de l'histoire humaine, le respect de l'état de droit et du droit international est plus important que jamais. L'érosion de l'état de droit, le non-respect des obligations internationales et l'affaiblissement des institutions démocratiques ont contribué à l'instabilité, aux conflits, à la violence et au chaos dans de nombreuses régions du monde. Nous réaffirmons les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, y compris l'engagement à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à régler les différends par des moyens pacifiques et à s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Nous appelons tous les pays à honorer leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et à respecter le droit international de manière cohérente et universelle, reconnaissant que la paix durable, la sécurité et le développement durable ne peuvent être atteints lorsque l'état de droit est affaibli, que les engagements internationaux sont ignorés ou que la responsabilité fait défaut.

Nous rappelons la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de 2025 comme **Année internationale de la paix et de la confiance**, appelant la communauté internationale à promouvoir la paix et la confiance par le dialogue politique, la compréhension mutuelle et la coopération, et à renforcer les fondements d'une paix durable, de la solidarité et de l'harmonie. Cette proclamation a constitué un rappel important de l'urgence de l'agenda pour la paix. Cependant, alors que nous nous réunissons à Panama, la persistance et l'escalade des conflits et d'autres menaces à la sécurité humaine rendent cet appel tout aussi pertinent ; au contraire, elles exigent un engagement et une action renouvelés.

Notre engagement s'appuie sur une longue tradition coopérative. L'ACI a abordé la question de la paix dès ses premiers congrès, notamment la **Résolution de Manchester de 1901 sur la paix** et la **Résolution de Glasgow de 1913** qui reconnaissaient que l'organisation de la vie sociale et économique selon les principes coopératifs pouvait contribuer à mettre fin aux conflits internationaux. La déclaration de l'ACI de 1939, à la veille de la

Seconde Guerre mondiale, affirmait que « **Paix, Liberté et Coopération sont indivisibles** » tandis que la déclaration de l'ACI de 2006 reconnaissait que les coopératives promeuvent la cause de la paix. En 2019, l'Assemblée générale de l'ACI à Kigali a adopté la **Déclaration sur la paix positive par les coopératives**, appelant le mouvement à approfondir son engagement et son action en faveur de la paix positive.

1. UN MONDE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Nous nous réunissons à une période de profonde incertitude mondiale et de défis sans précédent pour la paix. Les guerres et les conflits armés continuent de causer mort, destruction et déplacements des populations. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement menacent les moyens de subsistance, les communautés et l'avenir de notre planète. La pauvreté et les inégalités persistent et, dans de nombreuses sociétés, le pouvoir économique et politique se concentre de plus en plus entre les mains de quelques-uns. L'autoritarisme et l'affaiblissement des institutions démocratiques érodent la participation, la responsabilité et la confiance, tandis que la réduction de l'espace civique limite la capacité des populations et de la société civile à s'organiser, à s'exprimer et à participer aux décisions qui affectent leur vie.

Les progrès rapides de l'intelligence artificielle et d'autres technologies offrent d'immenses possibilités, mais soulèvent également des questions fondamentales quant à savoir qui contrôle ces technologies et qui en tire profit, ainsi que sur leur coût environnemental et leur incidence sur le travail, les moyens de subsistance et la dignité humaine. La perspective d'un remplacement massif de travailleurs par des machines risque, en l'absence de politiques et de mesures de protection appropriées, d'aggraver les inégalités existantes. Parallèlement, les migrations et les déplacements de populations s'intensifient, sous l'effet des conflits, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des inégalités et des conséquences du changement climatique.

Nous nous trouvons à un moment où le pape François a averti que nous assistons à une « **Troisième Guerre mondiale fragmentée** ». Ces réalités nous obligent à reconnaître que, malgré des décennies d'engagements internationaux en faveur de la paix, du développement et des droits humains, nous n'avons pas été suffisamment efficaces pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale.

Alors que les crises qui s'accumulent à l'échelle mondiale pourraient nous inciter au désespoir, à la complaisance ou à l'inaction, le mouvement coopératif doit au contraire y voir une occasion de bâtir des sociétés plus justes, plus résilientes et plus pacifiques. La part croissante de jeunes dans la population mondiale constitue une puissante source d'énergie, de créativité et d'espoir. Les technologies numériques ont élargi l'accès à l'information et au savoir, permettant aux personnes de tisser des liens, de s'organiser et de participer de manières jusqu'alors inimaginables. Les avancées scientifiques, médicales et technologiques offrent de nouvelles possibilités pour combattre les maladies, améliorer la santé et faire face aux situations d'urgence. Partout dans le monde, les communautés continuent de faire preuve de solidarité, de résilience et de créativité face à l'adversité, nous rappelant que, même en temps de crise, les êtres humains ont la capacité de s'unir, de trouver des solutions et de bâtir un avenir meilleur.

Comme nous l'avons affirmé dans la **Déclaration de l'ACI de 2019** sur la paix positive, la paix ne doit pas être perçue comme la simple absence de guerre. Nous devons également nous attaquer aux conditions qui permettent aux tensions, à l'exclusion, à l'injustice et aux conflits de s'enraciner et de prospérer. Ces réalités appellent à la coopération plutôt qu'à une division accrue, au dialogue plutôt qu'à la confrontation, à la solidarité plutôt qu'à l'exclusion et à l'action collective plutôt qu'à la fragmentation.

2. POURQUOI LA PAIX DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ

La paix positive implique de bâtir des sociétés où chacun peut vivre dans la dignité, la justice, l'égalité, la sécurité et l'accès aux opportunités ; où les différences sont abordées par le dialogue ; où les citoyens participent de manière significative aux décisions qui affectent leur vie et où les communautés reposent sur la confiance et la solidarité. Pour y parvenir, il est nécessaire de s'attaquer non seulement aux causes immédiates de la violence et des conflits mais aussi aux causes profondes et aux conditions structurelles qui permettent à ces conflits d'émerger et de perdurer, notamment la pauvreté et les inégalités, l'exclusion et la discrimination, le manque de participation réelle, la faiblesse et l'absence de redevabilité des institutions, les violations des droits humains, la marginalisation économique et politique ainsi que les pressions environnementales qui compromettent les moyens de subsistance et la sécurité.

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable a placé cinq dimensions interconnectées au cœur du développement durable : **Population, Planète, Prospérité, Paix et Partenariats**. Ces cinq « P » sont indissociables : il ne peut y avoir de paix durable sans justice et inclusion, ni de prospérité partagée sans des populations autonomisées, ni d'avenir durable sans protection de la planète et rien de tout cela ne peut être atteint sans partenariats authentiques.

La paix n'est donc pas un objectif distinct à poursuivre après le développement ni une question à traiter uniquement lorsque survient un conflit. La paix est une base du développement durable et une condition nécessaire à la réalisation de l'ensemble de l'Agenda 2030. Nous considérons donc le développement d'une économie de paix comme une composante essentielle de la paix positive : une économie qui investit dans des conditions de vie et des moyens de subsistance dignes, réduit les inégalités, élargit la participation significative, renforce l'inclusion sociale et économique, bâtit la confiance et la résilience, et oriente les ressources vers le développement durable plutôt que vers les moteurs et les conséquences des conflits. La consolidation de la paix et la coopération doivent par conséquent être une priorité pour tous : gouvernements, Nations Unies et autres institutions internationales et régionales, société civile, secteur privé et mouvement coopératif.

Le mouvement coopératif a une responsabilité particulière et une opportunité unique pour contribuer à bâtir une telle économie de paix. En rassemblant les personnes, en élargissant la participation économique et la propriété, en créant des moyens de subsistance, en promouvant la justice sociale et l'inclusion, en renforçant les économies locales, en bâtissant des communautés résilientes et en ouvrant la voie au dialogue et à la solidarité, les coopératives peuvent répondre à de nombreuses conditions sociales et économiques dans lesquelles prospèrent les conflits et les divisions. En travaillant en partenariat avec les gouvernements, les Nations Unies, la société civile, les organisations œuvrant pour la paix et d'autres parties prenantes, les coopératives peuvent aider à passer de la prévention des conflits à la consolidation de la paix, au relèvement et au développement à long terme. La paix commence là où les personnes sont autonomisées, les communautés incluses, les institutions dignes de confiance, les opportunités économiques équitablement partagées et les sociétés travaillant ensemble pour le bien commun.

3. COOPÉRATIVES : CONSTRUIRE LA PAIX POSITIVE

Nous affirmons que **les coopératives sont des bâtisseuses de paix positive**, enracinées dans notre **Identité coopérative** et guidées par les valeurs d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité, de solidarité, de responsabilité sociale et de soutien au bien-être de la communauté.

Les sept principes coopératifs en fournissent le fondement et traduisent ces valeurs en actions : **l'adhésion ouverte et volontaire** favorise l'inclusion en rassemblant des personnes diverses au sein d'un même mouvement ; **le contrôle démocratique** par les membres donne une voix aux personnes et démontre que les décisions partagées peuvent être prises par la participation plutôt que par la domination ; **la participation économique des membres** crée l'autonomisation, des moyens de subsistance et une prospérité partagée ; **l'autonomie et l'indépendance** garantissent le contrôle par les membres ; **l'éducation, la formation et l'information** autonomisent les personnes et construisent les connaissances et la compréhension intergénérationnelles ; **la coopération entre coopératives** transforme la solidarité en force collective à travers les secteurs, les pays et les régions ; et **le souci de la communauté** relie la réussite coopérative au bien-être social et environnemental plus large.

Ces principes sont davantage que des règles pour l'entreprise coopérative. Ce sont des pratiques qui instaurent la confiance, la participation, la solidarité, l'inclusion et la résilience, les fondements de la paix positive. Par leur modèle fondé sur le marché et centré sur les personnes, les coopératives créent des voies vers une économie de paix en générant emploi et moyens de subsistance, en promouvant l'autonomisation et l'inclusion économiques, en renforçant la cohésion sociale et la justice, en fournissant des biens et des services essentiels, en élargissant la participation à la vie économique et en soutenant les communautés en période de crise et de relèvement. Le leadership est essentiel pour traduire ces principes en action, les dirigeants coopératifs à tous les niveaux montrant l'exemple, favorisant le dialogue, l'inclusion, l'intégrité et la responsabilité, autonomisant les jeunes et les femmes, construisant des partenariats entre générations et communautés, et utilisant leur influence pour faire progresser la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la réconciliation et le développement durable. Par un leadership responsable, fondé sur des valeurs et orienté vers un objectif, les coopératives peuvent traduire leurs principes en actions concrètes et devenir des acteurs encore plus puissants de paix positive.

Notre alpha est notre Identité coopérative – qui nous sommes, ce en quoi nous croyons et la manière dont nous agissons. **Notre oméga est notre vision de croissance** et d'une économie coopérative forte et résiliente qui élargit continuellement sa contribution aux personnes, aux communautés, à la société et à la planète. Enracinées dans les communautés locales mais connectées aux niveaux national, régional et mondial, les coopératives apportent des solutions là où les personnes vivent et travaillent tandis que le mouvement coopératif relie, amplifie et étend ces efforts. Des millions d'actions locales, unies par un mouvement mondial, peuvent devenir une force puissante pour la paix positive et un impact durable. Nous cherchons donc à développer significativement l'économie coopérative en travaillant à en doubler la taille d'ici 2035 et à accroître son impact économique, social et environnemental pour des milliards de personnes.

Les coopératives sont des forces d'égalisation : elles peuvent réduire les écarts de développement en permettant aux personnes de participer à la vie économique, d'accéder à des solutions collectives à leurs besoins et de partager plus équitablement les bénéfices de l'activité économique, y compris en partenariat avec les gouvernements selon le principe de subsidiarité. Cela fait de l'économie coopérative un instrument concret pour construire une économie de paix qui place les personnes, les communautés et la planète au centre du développement économique et contribue à répondre aux inégalités et à l'exclusion susceptibles de devenir des déclencheurs de conflit. La pratique coopérative est, avant tout, un modèle culturel, et nous cherchons à renforcer une culture de coopération dans le monde entier parce que la paix se construit par la coopération.

Nous restons fidèles à la **Déclaration de l'ACI sur l'Identité coopérative** et aux valeurs et principes qui guident notre mouvement.

4. DES PRINCIPES À L'ACTION : PRATIQUER, PROMOUVOIR, PROTÉGER

La Stratégie 2026–2030 de l'ACI fournit le cadre permettant de transformer cet engagement en action.

PRATIQUER

Nous mettrons nos valeurs et principes en pratique en promouvant le bien-être des membres et des communautés, en renforçant une gouvernance démocratique et inclusive, en faisant progresser le travail décent et l'autonomisation économique, en promouvant la cohésion sociale et la justice et en protégeant les personnes et la planète.

Nous intégrerons la consolidation de la paix dans l'action coopérative en soutenant le dialogue, l'inclusion, la résilience, la prévention des conflits, la résolution des conflits, le relèvement et les solutions menées par les communautés. Grâce à des initiatives telles que le **Cercle de leadership des coopératives et mutuelles (CM50)** qui réunit des dirigeants coopératifs autour de priorités communes, et le **Groupe de réflexion international sur l'entrepreneuriat coopératif (ICETT)**, ainsi qu'au travail des **Comités Jeunesse et Genre de l'ACI** pour faire progresser l'entrepreneuriat coopératif mené par les jeunes et les femmes, nous renforcerons l'intercoopération, produirons des données et des éléments probants, et soutiendrons des politiques et des actions de plaidoyer fondées sur des informations fiables. En particulier, ces efforts contribueront à générer de meilleures données et preuves sur les entreprises coopératives dirigées par des jeunes et des femmes, aidant à éclairer les politiques, les programmes et les investissements qui renforcent leur participation et leur contribution à l'économie coopérative.

Nous transformerons la coopération en action collective et en impact accru grâce à nos initiatives et nos plateformes, notamment les **Plateformes de développement de l'ACI (ICADP)** qui rassemblent les compétences, l'expérience et les connaissances de nos régions pour placer les personnes au centre, répondre aux besoins des communautés et produire un impact mesurable. Nous poursuivrons également le développement et le déploiement de la **Stratégie IA coopérative de l'ACI**, afin de garantir que les technologies émergentes soient utilisées de manière responsable pour renforcer les coopératives, élargir les opportunités, réduire les inégalités et contribuer au développement durable.

PROMOUVOIR

Guidés par la **Stratégie de communication 2026–2030 de l'ACI**, lancée à Panama, nous rendrons les contributions des coopératives plus visibles, mieux comprises et plus influentes en renforçant la communication stratégique, les données probantes, le plaidoyer et les partenariats. Nous relierons la communication à un plaidoyer efficace pour démontrer comment les coopératives contribuent à la paix positive, aux ODD et au développement inclusif, tout en soutenant une éducation coopérative fondée sur une recherche et des preuves solides, afin que les coopératives puissent prospérer et être compétitives d'une manière conforme à leurs valeurs et à leurs modèles.

À travers des initiatives telles que le **Programme sur le patrimoine culturel coopératif**, notre travail de politique et de plaidoyer liés aux ODD, nos campagnes annuelles dont la Journée internationale des coopératives, notre engagement juridique via le **programme amicus** et nos travaux en droit international, ainsi que notre participation aux forums et partenariats politiques mondiaux, nous renforcerons la voix collective, la reconnaissance et l'influence du mouvement coopératif.

PROTÉGER

Nous protégerons l'identité coopérative, l'autonomie et le contrôle démocratique des membres en veillant à ce que les coopératives demeurent pertinentes, résilientes et distinctives dans un monde en mutation. Par le travail sur le droit et les politiques coopératives, le Portail des législations coopératives et notre engagement en droit international, nous renforcerons la reconnaissance et la protection du modèle coopératif. Nous encouragerons également une innovation responsable, en veillant à ce que les technologies nouvelles, y compris l'intelligence artificielle, servent les personnes et les communautés, réduisent plutôt qu'accentuent les inégalités, et contribuent à un avenir durable. La paix positive exige aussi une responsabilité intergénérationnelle : les coopératives doivent agir aujourd'hui comme dépositaires de demain, en atténuant et en s'adaptant à la crise climatique afin que les générations futures héritent non seulement d'une planète vivable mais aussi d'une société plus juste, plus inclusive et véritablement durable.

À travers la Stratégie 2026–2030, l'ACI connectera les initiatives de l'ensemble de notre mouvement, nous amplifierons ce qui fonctionne, nous renforcerons notre voix collective et nous étendrons notre impact. **Une coopérative peut apporter une solution, une autre une solution différente ; ensemble, elles forment un mouvement capable de réaliser des millions de choses pour des milliards de personnes.** C'est ainsi que notre Identité coopérative devient action et que les solutions coopératives locales contribuent à la paix, à la prospérité et au développement durable.

5. DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION : CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE DE PAIX

De Panama, nous nous engageons à transformer la contribution du mouvement coopératif à la **paix positive en action concrète**. Nous dépasserons les déclarations d'intention pour aider à construire **une économie de paix** qui s'attaque aux causes profondes et aux facteurs des conflits, empêche leur escalade, renforce des institutions inclusives et responsables, et permette aux personnes et aux communautés de vivre dans la dignité, la sécurité et avec des perspectives.

Nous reconnaissons que les conflits ne proviennent pas d'une seule cause. La pauvreté, les inégalités et l'exclusion ; l'accès inégal aux opportunités économiques et aux ressources ; la marginalisation politique et économique ; des institutions faibles, non responsables ou inefficaces ; les violations des droits humains ; l'absence de participation réelle ; la dégradation de l'environnement et les menaces pesant sur les moyens de subsistance ; ainsi que l'économie politique qui tire profit des conflits peuvent créer des conditions dans lesquelles la tension, la violence et l'instabilité prennent racine. La paix positive exige donc d'agir sur ces conditions sous-jacentes et pas seulement répondre après que la violence a eu lieu.

Nous appelons **les coopératives individuelles et les membres coopérateurs à faire de la paix positive une composante de la pratique coopérative quotidienne**. Les coopératives devraient utiliser leurs entreprises, leur gouvernance démocratique et leurs relations communautaires pour rassembler des personnes au-delà de leurs différences, renforcer la confiance et le dialogue, prévenir et résoudre les conflits locaux, élargir la participation économique et les opportunités, et réduire l'exclusion et les inégalités qui peuvent alimenter les tensions. Lorsque cela est approprié, les coopératives devraient s'associer à des organisations locales de consolidation de la paix et à des organisations communautaires pour soutenir la médiation, la réconciliation et la cohésion sociale. Nous encourageons également les coopératives à créer des voies de participation significatives pour les jeunes dans la consolidation de la paix et le développement coopératif, notamment par la formation, les apprentissages, les apprentissages croisés intergénérationnels qui facilitent l'apprentissage entre les générations plus âgées et les plus jeunes, ainsi que par des conseils de jeunes et d'autres opportunités de leadership.

Nous appelons les coopératives à travailler main dans la main avec les gouvernements, les Nations Unies, les organisations internationales et régionales, la société civile, les acteurs de la consolidation de la paix, les partenaires du développement, le monde universitaire et les entreprises avant, pendant et après les conflits. Les coopératives peuvent contribuer à une action précoce et à la prévention ; soutenir le dialogue, la médiation et la réconciliation ; maintenir les moyens de subsistance, les systèmes alimentaires et les services essentiels durant les crises ; et aider à restaurer les économies locales, à reconstruire les moyens de subsistance et à renforcer la résilience des communautés pendant le relèvement et la reconstruction post-conflit.

Nous appelons **le mouvement coopératif à élaborer et à promouvoir une contribution coopérative concrète à l'économie de paix**. Cela doit inclure la recherche, la cartographie et la documentation des solutions coopératives qui répondent aux inégalités, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à l'inclusion sociale et à la résilience des communautés ; l'élaboration de lignes directrices pour les coopératives opérant dans des contextes fragiles ou touchés par des crises ; le renforcement des partenariats avec les acteurs de la consolidation de la paix ; et le partage de preuves sur ce qui fonctionne afin que les approches réussies puissent être adaptées et mises à l'échelle.

Nous appelons **les gouvernements à reconnaître les coopératives comme des partenaires stratégiques dans la consolidation de la paix et le développement**, et à créer les conditions dans lesquelles elles peuvent contribuer à grande échelle. Cela inclut une législation coopérative favorable et une mise en œuvre efficace, l'accès au financement et aux marchés, le travail décent et la protection sociale, l'investissement dans des économies locales et inclusives, le soutien à la recherche et à l'éducation coopératives, la participation réelle des coopératives aux programmes publics pertinents, ainsi que l'inclusion des coopératives dans les stratégies de prévention des conflits, de relèvement et de reconstruction lorsque cela est approprié.

Nous appelons **les Nations Unies ainsi que les institutions internationales et régionales à associer les coopératives comme partenaires de mise en œuvre dans la consolidation de la paix**, le développement durable et le relèvement. Nous encourageons l'inclusion des entreprises coopératives et des organisations représentatives dans les processus politiques pertinents, les programmes de consolidation de la paix, les initiatives de moyens de subsistance et de relèvement, les mécanismes de financement et les efforts visant à renforcer la résilience sociale et économique. La coopération internationale devrait contribuer à relier les solutions coopératives locales aux efforts plus larges de prévention des conflits et de maintien de la paix.

Nous appelons **tous les États à défendre l'état de droit et à honorer leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international**. Les États doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale, régler les différends par des moyens pacifiques, protéger les droits humains et les libertés fondamentales, rejeter l'impunité et éviter l'application sélective du droit international. Nous exhortons les gouvernements à renforcer des institutions responsables, inclusives et efficaces, des mécanismes robustes de règlement pacifique des différends et une participation réelle, en reconnaissant qu'une paix durable ne peut exister lorsque l'état de droit est affaibli ou que les engagements internationaux sont ignorés.

Nous appelons à **un investissement accru dans les fondations d'une économie de paix** : des moyens de subsistance dignes et un travail décent ; la réduction des inégalités ; une participation équitable et inclusive à la vie économique et publique ; des économies locales durables et résilientes ; la prévention et l'alerte précoce ; le dialogue et une culture de paix ; ainsi que des institutions capables de protéger les droits, de résoudre les différends et d'assurer la responsabilité. Les ressources devraient être orientées vers les conditions qui préviennent les conflits et permettent aux populations de reconstruire et de prospérer, parallèlement aux efforts visant à réduire les incitations et les avantages économiques associés aux conflits.

Nous nous engageons à renforcer les preuves de la contribution coopérative à la paix positive et à l'économie de paix, à documenter les résultats, à mesurer l'impact et à utiliser ces données pour influencer les politiques et les investissements. L'ACI et ses membres feront la promotion du modèle coopératif dans les processus politiques nationaux, régionaux et mondiaux et plaideront pour son inclusion dans les stratégies portant sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix, le relèvement post-conflit, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les inégalités, la résilience climatique et la cohésion sociale.

Nous appelons à ce que ces engagements soient traduits en actions mesurables : davantage de coopératives engagées dans la consolidation de la paix et le relèvement ; des partenariats renforcés avec les gouvernements, les Nations Unies et les acteurs de la consolidation de la paix ; un investissement accru dans les économies coopératives et locales ; des politiques qui réduisent les inégalités et élargissent la participation ; des outils pratiques pour les coopératives opérant dans des contextes fragiles et touchés par des crises ; ainsi qu'un rapport régulier et un partage des résultats au sein du mouvement.

Depuis Panama, nous appelons donc à l'action : pour traiter les racines des conflits avant qu'ils ne deviennent violence ; pour construire des économies qui créent dignité, opportunité et inclusion ; pour résoudre les différends par le dialogue plutôt que par la force ; pour défendre l'état de droit et les obligations internationales ; et pour placer la coopération, la solidarité et la prospérité partagée au cœur de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement durable. Ensemble, nous construirons une économie de paix et des ponts vers un monde plus pacifique, juste, inclusif, résilient et durable.